

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE MUNICIPALE

Heures d'accueil:

La commune de Montpezat dispose d'un service d'accueil qui prend en charge vos enfants en dehors du temps scolaire

**de 7h30 à 8h50 le matin
et de 16h15 à 18h30 le soir**

Formalités d'inscription:

Les enfants habitant sur la commune de Montpezat peuvent bénéficier de la garderie de la commune, par contre, les enfants habitant à Saint Sardos ne seront pas pris en charge par la garderie de Montpezat mais par celle de Saint-Sardos.

Il vous sera obligatoirement demandé :

- La fiche d'inscription garderie
- Le règlement intérieur de la garderie signé
- L'Attestation d'assurance
- La copie du jugement de garde en cas de séparation ou divorce

Vous avez le choix entre deux formules :

	Descriptif	Montant par présence	Montant au mois
Formule 1	20 présences ou plus par mois	Forfait 10€	Forfait 10€
Formule 2	Occasionnelles moins de 19 présences par mois	0,50€ par présence	Nombre de présence X 0,50€

Tout dépassement, après 18h30, sans appel justifiant le retard sera signalé à la mairie qui appliquera un supplément de 5€ par retard à votre facture.

Déroulement garderie:

Pour les enfants scolarisés à Montpezat,

Dès 16h15, les enfants sont pris en charge par le service de garderie jusqu'à l'heure d'arrivée d'un responsable légal de l'enfant ou de toute personne nommément désignée par écrit.

A 16h30 prise du goûter fourni par les parents. **(Pour le goûter pensez à donner ou préparer une collation ne nécessitant pas de maintien au frais et facile à manger, les bombons sont interdits.)**

Pour les enfants de Montpezat scolarisés à St Sardos,

Dès leur arrivée par le car à Montpezat, les enfants sont pris en charge par le service de garderie jusqu'à l'arrivée d'un responsable légal de l'enfant ou toute personne nommément désignée par écrit, sauf s'il est autorisé à rentrer seul chez lui. Dans ce cas, faites nous parvenir un courrier daté et signé.

Règlement à respecter par les enfants:

Je m'engage à respecter les adultes, les locaux, le matériel.

Je respecte les règles :

- Je ne dois pas apporter d'objets personnels (jeu, carte, ballon...)
- Je respecte les mêmes consignes de sécurité sur les jeux de la cour que celles du temps scolaire (affichées sur la porte du garage).
- Je ne sors pas de l'enceinte de l'école si je ne suis pas accompagné.
- Je range le matériel utilisé.
- Je ne rentre pas dans les classes en dehors du temps scolaire.

Règlement à l'attention des parents:

Pour les parents des enfants scolarisés en primaire, vous devrez rester derrière la ligne jaune au sol. Ce sera la surveillante de garderie qui appellera votre enfant. Pour les parents des enfants scolarisés en maternelle, vous devrez rester derrière la ligne blanche au sol. Ce sera la surveillante de garderie qui appellera votre enfant. Ce dispositif est mis en place pour veiller à la sécurité de vos enfants et ne pas perturber la surveillance de la garderie. Tout enfant extérieur au R.P.I n'aura pas le droit de dépasser la ligne blanche pour une question de sécurité et d'assurance.

Il vous est demandé de respecter les horaires de garderie en cas de retard exceptionnel pensez à nous appeler.

Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant. La garderie obéit aux mêmes règles de surveillance que l'école.

Je soussigné(e).....

Parent de l'enfant.....

Assure avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter. J'ai bien pris note que tout changement doit être notifié par écrit à Mme Arcas Audrey responsable de la garderie.

Fait le Pour faire valoir ce que de droit.

Signature des parents ou

Responsables légaux :

Responsable de la garderie

Mme Arcas Audrey

Mme la Maire

Mme Seignouret

